



2 décembre 2022
**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE**

Anderlecht renforce son plan hiver

A l'initiative de Fabienne Miroir, Echevine des Affaires Sociales, avec le soutien de Fabrice Cumps, Bourgmestre d'Anderlecht et du Collège Echevinal, la commune d'Anderlecht a lancé ce 1^{er} décembre son plan d'hiver, et ce jusqu'au 31 mars.

Durant l'année, les « Cafets » anderlechtoises proposent chaque midi, du lundi au vendredi, un repas à un prix symbolique. Face à la crise énergétique et aux difficultés économiques engendrées par celle-ci, la commune a décidé à l'initiative de l'Echevine Fabienne Miroir de renforcer son offre de service durant tout l'hiver :

Du 1^{er} décembre au 31 mars, du lundi au vendredi et de 8 h à 16 h, les habitants qui en ont besoin pourront être accueillis dans quatre Cafets communales où ils pourront se réchauffer et profiter d'une bonne boisson chaude.

Il s'agit des Cafets Peterbos (parc du Peterbos bloc 14), Colombophiles (rue des Colombophiles, dans le pavillon du parc), Forestier (rue Démosthène 40, accès via le parc) et Wayez (chaussée de Mons 593).

Chaque Cafet dispose d'un coin lecture et de jeux de société ; le journal est livré chaque jour. Les personnes qui se présenteront pourront surtout sortir de leur isolement en profitant d'échanges conviviaux avec d'autres autour d'un café ou un potage.



«Ces cafets sont initialement un lieu pour se réchauffer, mais nous avons souhaité y ajouter de la sociabilité : pour sortir de l'isolement social il est important d'avoir un lieu convivial et chaleureux, où les bénéficiaires peuvent discuter avec nos travailleurs sociaux » explique Fabienne Miroir, Echevine des Affaires Sociales.

Par ailleurs, le service Phone Contact reste disponible pour les personnes nécessitant un accompagnement (personnes isolées et/ou âgées et/ou en situation de handicap). Ce service permet de garder un contact avec ces personnes, s'assurer qu'elles vont bien en les appelant régulièrement. Pour être repris sur la liste du service Phone Contact, les personnes doivent s'inscrire. L'inscription peut être réalisée par une tierce personne.

« En ces temps économiquement difficiles, il est important pour nous de ne laisser aucun de nos concitoyens sur le carreau, nous voulons qu'ils sachent que nous sommes là pour les aider au besoin, les services sont là pour ça, il ne faut pas hésiter à appeler » explique Fabrice Cumps, Bourgmestre d'Anderlecht.

Plus d'infos : Service des Affaires sociales – 02 558 08 43 (lundi-vendredi 8 h 30 h - 15 h 30) – social@anderlecht.brussels